



1. Point sur l'ouverture du MI[X].
2. Avis du bureau sur le lancement d'une étude de programmation pour un lieu d'exposition et de mémoire à Lacq.
3. Pont de Lacq : suites à donner aux propositions du conseil départemental.
4. Qualité de l'eau du lac de la base de loisirs d'Orthez-Biron : information.
5. Equipements d'accueil des gens du voyage : compte rendu de la réunion du 5 janvier avec la commune d'Orthez et constitution d'un groupe de travail.
6. Propositions pour la gestion des bas de quais des déchetteries.
7. Aides aux devoirs : conventions avec les communes.
8. Programme Leader : propositions pour la constitution du groupe d'actions locales.
9. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
10. Autorisation donnée au Président de signer un marché.
11. Autorisation donnée au Président de signer un avenant.
12. Information au Bureau concernant l'attribution des marchés (procédures adaptées).

-----

### **1. POINT SUR L'OUVERTURE DU MI[X]**

Le bureau prend acte des informations qui lui sont communiquées sur l'ouverture le 1<sup>er</sup> février prochain du MI[X] (calendrier, organisation, fonctionnement).

### **2. AVIS DU BUREAU SUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION POUR UN LIEU D'EXPOSITION ET DE MEMOIRE A LACQ**

Le projet d'un lieu d'exposition et de mémoire à Lacq est présenté au bureau qui émet un avis favorable au lancement d'une étude de programmation pour en définir les coûts d'investissement et de fonctionnement.

### **3. PONT DE LACQ : SUITES A DONNER AUX PROPOSITIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

L'ouvrage fait l'objet d'une surveillance et d'études de réhabilitation, afin de définir des travaux de pérennisation et de modernisation. A l'issue de l'inspection détaillée de l'ouvrage en 2013, il a été relevé de nombreux désordres repris par degrés d'importance. Des travaux conservatoires ont été réalisés en 2013. En conclusion, l'ouvrage nécessite une rénovation globale.

Après discussion sur les 3 scénarii envisagés et bien qu'un scénario 4 soit idéal (construction d'un nouveau pont à côté de celui existant permettant de ne pas bloquer la voie pendant le temps des travaux), le bureau émet un avis favorable au scénario 3 (élargissement du profil en travers roulant à 6,50 m et mise en œuvre d'une passerelle par encorbellement en amont permettant d'une part, le croisement de deux PL sur l'ouvrage et, d'autre part, l'intégration des déplacements doux) et rappelle que cet

ouvrage est de l'entière responsabilité du conseil départemental. A ce titre, la participation demandée à la CCLO ne peut pas être aussi importante. Une réunion avec les élus du département devra être programmée à ce sujet.

#### **4. QUALITE DE L'EAU DU LAC DE LA BASE DE LOISIRS D'ORTHEZ-BIRON : INFORMATION**

Suite à l'exposé détaillé relatif au lac d'Orthez-Biron et tout particulièrement sur la qualité de son eau, le bureau émet un avis favorable à la réalisation d'analyses nécessaires entre janvier et septembre 2016 et demande de chiffrer la vidange du lac.

#### **5. EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JANVIER AVEC LA COMMUNE D'ORTHEZ ET CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

Au vu des besoins d'évolution des équipements d'accueil des gens du voyage, le bureau décide de valider la constitution d'un groupe de travail qui a pour mission d'étudier la réalisation d'une petite aire d'accueil à Orthez et de définir un terrain de 3 à 4 ha sur lequel une aire de grand passage pourrait être réalisée. Ce groupe de travail se réunira une première fois mi-février pour visiter des sites d'accueil dans les Landes similaires à ce que la CCLO devrait aménager.

#### **6. PROPOSITIONS POUR LA GESTION DES BAS DE QUAIS DES DECHETTERIES.**

Un exposé sur la situation actuelle des déchetteries est présenté au bureau qui émet un avis favorable à la reprise en régie de la gestion des bas de quais des déchetteries d'Arthez-de-Béarn, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Monein et Mourenx comme pour celles d'Orthez et de Ramous déjà en régie.

#### **7. AIDES AUX DEVOIRS : CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES**

Le bureau du 3 novembre 2014 a décidé d'étendre l'aide aux devoirs aux communes de l'ancienne communauté de communes du canton d'Orthez pour la rentrée de septembre 2015. Dans le cadre du groupe de réflexion, 3 communes volontaires ont souhaité mener une expérimentation de l'aide aux devoirs en tant qu'activité périscolaire rebaptisée « remue-méninges » : Sault-de Navailles, Balansun et Castétis.

Le bureau émet un avis favorable à la signature des conventions de remboursement des frais de personnel avec la commune concernée et le RPI.

#### **8. PROGRAMME LEADER : PROPOSITIONS POUR LA CONSTITUTION DU GROUPE D' ACTIONS LOCALES**

Une synthèse sur le programme leader est présentée au bureau avec tout particulièrement la constitution du GAL et du comité de programmation. Le bureau émet un avis favorable aux propositions avancées quant à sa composition (répartition entre collège acteurs publics et collège acteurs privés).

#### **9. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES**

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par les communes de Castetner et Argagnon pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au

prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

**10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES (APPEL D'OFFRES)**

Le bureau autorise son Président à signer les marchés relatifs à l'évacuation et le traitement de déchets (lots 2, 3 et 4).

**11. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT**

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 1 au lot 1 du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une crèche sur le site de l'école maternelle du centre située à Orthez fixant la rémunération définitive du titulaire au stade de l'APD.

**12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :**

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Mission de maîtrise d'œuvre et autres études pour la construction d'un hôtel d'entreprises à Lacq (64170),
- Fourniture d'un système mutualisé d'alerte et d'information de la population en cas de risque majeur – relance de la procédure.